GYMNASTIQUE FEMININE

ORGANISATION DES EXAMENS DE JUGES

Fédération Sportive et Culturelle de France

Révéler la passion qui vous anime.

SOMMAIRE

1. INTRODUCTION 3

2. FILIERE DES JUGES 4

3. ORGANISATION DES EXAMENS 4
 3.1 Déclaration de la Session : 4
 3.2 Organisation de l'épreuve écrite 5
 3.3 Organisation de l'épreuve pratique 5
 3.4 Transmission du dossier d'examen 6

4. JUGE 1er ECHELON 6

5. PROGRAMME DES EXAMENS 7
 5.1 JUGE 2ème ECHELON sur 4, 3 ou 2 agrès 7
 5.1.1 L'épreuve écrite 7
 5.1.2 L'épreuve pratique 8
 5.1.3 Conditions d'admission 8
 5.1.4 Recyclage 9
 5.2 JUGE 6ème degré sur 4, 3 ou 2 agrès 9
 5.2.1 L'épreuve écrite 9
 5.2.2 L'épreuve pratique 10
 5.2.3 Conditions d'admission 11
 5.2.4 Homologation 11
 5.2.5 Recyclage 12
 5.3 JUGE LIBRE sur 4,3 ou 2 agrès 12
 5.3.1 L'épreuve écrite 12
 5.3.2 L'épreuve pratique 13
 5.3.3 Conditions d'admission 13
 5.3.4 Homologation 14
 5.3.5 Recyclage 14
 5.4 JUGE ENSEMBLE 15
 5.4.1 Validation 15
 5.4.2 Conditions d'admission 15
 5.4.3 Homologation 16
 5.4.4 Recyclage 16

ANNEXES 18

1. INTRODUCTION

Les compétitions, à quelque niveau qu'elles soient, nécessitent des **JUGES** qualifiés. Après une formation théorique et pratique, les juges peuvent valider leurs compétences par des examens détaillés ci-après.

Cette brochure, destinée aux Formateurs et Responsables de sessions d'examens, précise pour chaque examen :

- Les exigences pour être candidat,
- Le programme de l'examen,
- Les critères pour être admis.

Elle définit :

- La période de passage des différents examens,
- Les conditions de déclaration des examens auprès de la Fédération,
- Les conditions d'organisation des examens.

En annexe, vous trouverez :

- La fiche de procédure pour les examens 2ème échelon et 6ème degré,
- La feuille d'examen pour la table de saut **à remplir par le candidat** en 6ème degré,
- La feuille **à remplir par le candidat** pour la validation Ensemble.

Les responsables de session devront respecter les critères exigés pour chaque examen.

Les responsables de session ont un devoir de réserve et de ce fait, s'engagent sur une confidentialité, d'une part des sujets d'examens et des résultats d'autre part.

Seuls les résultats homologués et confirmés par la commission nationale de gymnastique féminine sont officiels.

2. FILIERE DES JUGES

- Juge 1er échelon : sans examen
- L'examen 2ème échelon, 6ème degré et Libre peut être :
 - Entier : sur 4 agrès
 - Restreint : sur 2 agrès
 - Restreint sur 3 agrès

Le candidat a la possibilité de compléter l'examen restreint sur 2 agrès par 1 ou 2 agrès complémentaires.

L'examen restreint sur 3 agrès peut être complété par le dernier agrès.

3. ORGANISATION DES EXAMENS

Une seule session est organisée par an, elle concerne les examens Juge 2ème échelon, Juge 6ème degré et Juge Libre. Elle devra **OBLIGATOIREMENT** avoir lieu pour tous les comités départementaux ou les comités régionaux aux dates fixées par la commission nationale de gymnastique féminine :

- **2ème échelon** :
 - Epreuve écrite en ligne et épreuve pratique sur vidéo : sur une demi-journée, week-end déterminé par la commission nationale de gymnastique féminine (voir calendrier sur le Programme Fédéral de l'année en cours).
- **Juge 6ème degré** :
 - Epreuve écrite en ligne : en mars (voir calendrier sur le Programme Fédéral de l'année en cours).
 - Epreuve pratique sur vidéo : le même week-end que le 2ème échelon.
- **Juge Libre** :
 - Epreuve écrite : en janvier (voir calendrier sur le Programme Fédéral de l'année en cours).
 - Epreuve pratique sur vidéo : en mars lors des Finales de Coupes (voir calendrier sur le Programme Fédéral de l'année en cours).

3.1 DECLARATION DE LA SESSION :

Les examens Juge 2ème échelon et Juge 6ème degré sont organisés sous la responsabilité d'un comité départemental ou d'un comité régional.

Les déclarations de session d'examen doivent être saisies sur le site ADAGIO.

- Pour l'examen Juge Libre, du 1er novembre au 31 décembre.
- Pour l'examen 6ème, du 10 janvier au 10 février.
- Pour l'examen 2ème échelon, du 10 mars au 10 avril.

Pour pouvoir inscrire un candidat à l'examen, son profil dans ADAGIO devra être renseigné des formations théoriques et pratiques.

Le formateur ouvrira dans ADAGIO des sessions de formations théoriques et pratiques et les renseignera suivant le calendrier suivant :

- Pour l'examen Juge Libre, avant le 31 décembre.
- Pour l'examen 6ème, avant le 10 février.
- Pour l'examen 2ème échelon, avant le 10 avril.

Dans un 2ème temps, le formateur ouvrira les sessions d'examen dans lesquels il pourra saisir les candidats.

La fédération retournera au responsable de la session la liste de ses candidats inscrits et **48h seront données** pour rectifier une éventuelle erreur.
Les examens Juge 2ème échelon et Juge 6ème degré sont organisés sous la responsabilité d'un comité départemental ou d'un comité régional.

3.2 ORGANISATION DE L'EPREUVE ECRITE

Pour l'épreuve écrite, il conviendra de prévoir une grande salle équipée de tables et d'une connexion WIFI pour chacun des candidats.

Les questions d'examen, portant sur le Programme Fédéral (Juge 2ème échelon et Juge 6ème degré) et le code FIG (Juge Libre) sont élaborées par la commission nationale de gymnastique féminine. Elles se présenteront sous la forme de questions à choix multiples (QCM) et/ou de questions ouvertes et/ou d'exercices en écriture symbolique pour tous les examens.

Pour l'examen 2ème échelon et 6ème degré, le candidat saisira en ligne sur le site de la Fédération les réponses à l'écrit.

L'épreuve écrite de l'examen Libre sera envoyée par mail sous format PDF au responsable de la session. Celui-ci devra faire les photocopies pour ses candidats.

Le jury de l'épreuve écrite doit être composé de deux personnes dont le responsable de la session.

La durée de l'épreuve écrite est fixée à :

- 0 h 30 pour le Juge 2ème échelon 1 agrès (complément),
- 0 h 30 pour le Juge 2ème échelon 2 agrès,
- 0 h 45 pour le Juge 2ème échelon 3 agrès,
- 1 h 00 pour le Juge 2ème échelon 4 agrès,

- 0 h 45 pour le Juge 6ème degré sur 1 agrès (complément),
- 1 h 00 pour le Juge 6ème degré sur 2 agrès,
- 1 h 30 pour le Juge 6ème degré sur 3 agrès,
- 2 h 00 pour le Juge 6ème degré sur 4 agrès,

- 1 h 30 pour le Juge Libre sur 1 agrès (complément),
- 2 h 00 pour le Juge Libre sur 2 agrès,
- 2 h 30 pour le Juge Libre sur 3 agrès,
- 3 h 00 pour le Juge Libre sur 4 agrès,

3.3 ORGANISATION DE L'EPREUVE PRATIQUE

L'épreuve pratique se déroulant **sur vidéo,** il conviendra pour l'épreuve de prévoir une grande salle équipée de tables pour chaque candidat, un grand écran, un ordinateur et un vidéo projecteur.

En amont, un jury de 4 personnes désignées par la commission nationale de gymnastique féminine aura noté les **sept** mouvements sur vidéo dans les mêmes conditions que les candidats (sur grand écran, un seul passage).

Une fiche de procédure explicative pour les examens 2ème échelon et 6ème degré figure dans les annexes de ce document.
L'opérateur de la session devra tester le matériel avant l'arrivée des candidats.

Pour l'examen Juge Libre :

Les frais liés au déplacement, l'hébergement et la restauration du candidat sont à la charge de l'association du candidat, de son comité départemental ou de son comité régional.

Il prendra soin de s'inscrire auprès de l'organisateur de la compétition.

3.4 TRANSMISSION DU DOSSIER D'EXAMEN

Pour l'examen écrit Juge Libre :
Le responsable de la session d'examen transmettra les copies, ***dans les 72h, par courrier recommandé avec accusé de réception à la commission nationale de gymnastique féminine, au siège de la fédération à PARIS***. *Par mesure de sécurité, confirmer l'expédition de votre colis par mail auprès du siège.*

Pour l'examen pratique Juge 6ème degré, le responsable de la session d'examen adressera les dossiers d'examen, ***dans les 72h, par courrier recommandé avec accusé de réception à la commission nationale de gymnastique féminine, au siège de la Fédération à PARIS.*** *Par mesure de sécurité, confirmer l'expédition de votre colis par mail auprès du siège.*

Le dossier comprendra, pour chaque candidat, les documents suivants **dans l'ordre de la liste d'inscription** :

- *Le Procès-Verbal de l'écrit*
- *La feuille de l'examen table de saut pour le 6ème degré,*
- *Les feuilles de cotation 6ème correctement remplies.*

4. JUGE 1ER ECHELON

Condition : être licencié.

Le Juge 1er échelon est avant tout un juge en formation. Il assiste à des formations théoriques et pratiques et il participe à des jurys de compétition.

Sa formation passe par une phase d'apprentissage théorique avec :
- Acquisition et reconnaissance des fautes générales,
- Etude des difficultés et des exigences techniques,
- Apprentissage des signes,
- Evaluation écrite régulière de ses connaissances.

Il note, dans un premier temps « en doublure » puis comme membre du jury du 1er au 5ème degré lors de compétitions départementales ou régionales.

Chaque participation au cours de formation et aux compétitions sera indiquée sur la carte de juge en précisant les agrès notés. Celle-ci ne lui sera remise qu'en fin de saison.

Les cartes de juge sont téléchargeables sur le site de la fédération.

5. PROGRAMME DES EXAMENS

5.1 JUGE 2EME ECHELON SUR 4, 3 OU 2 AGRES

Conditions pour être candidat :

- Être licencié,
- Avoir 15 ans dans l'année civile,
- Être titulaire de la carte de juge 1er échelon, ou de la carte ou du livret 2ème échelon sur 2 ou 3 agrès pour un candidat qui ne présente qu'un ou deux agrès,
- Avoir participé aux cours de formation,
- Avoir noté des compétitions départementales ou régionales sur 2, 3 ou 4 agrès.

Un candidat peut passer 1 seul agrès **à condition** d'être titulaire de la carte 2ème échelon sur 2 ou 3 agrès.

Toute demande particulière peut être soumise à la commission nationale.

Le responsable de la session donnera à la commission nationale la liste des juges passant la même saison l'examen 2ème échelon et les ensembles.

5.1.1 L'EPREUVE ECRITE

Le jury de l'épreuve doit être composé de deux personnes dont le responsable de la session. L'écrit porte sur le Programme Fédéral de la saison en cours sur les imposés (A/J) du 1er au 5ème degré.

La durée de l'épreuve écrite est fixée à :

- 0 h 30 pour le Juge 2ème échelon 1 agrès (complément),
- 0 h 30 pour le Juge 2ème échelon 2 agrès,
- 0 h 45 pour le Juge 2ème échelon 3 agrès,
- 1 h 00 pour le Juge 2ème échelon 4 agrès,

Le questionnaire comportera des questions à 2 points (QCM) :

	ECRIT
4 agrès	**35 questions** **7 sur les généralités** **7 sur chacun des 4 agrès**
3 agrès	**28 questions** **7 sur les généralités** **7 sur chacun des 3 agrès**
2 agrès	**21 questions** **7 sur les généralités** **7 sur chacun des 2 agrès**
1 agrès	**14 questions** **7 sur les généralités** **7 sur l'agrès**

Une connaissance de l'écriture symbolique des éléments cotés est nécessaire.

Le candidat saisira en ligne sur le site de la Fédération les réponses à l'écrit.

5.1.2 L'EPREUVE PRATIQUE

L'équipe responsable doit être composée de 2 juges **dont 1 Juge 6ème degré minimum**.
Les candidats noteront à chaque agrès **sur vidéo** :

- **Deux** mouvements pour l'établissement des deux notes de base (un 4ème et un 5ème) qui seront expliqués par les responsables,
- **Cinq** mouvements comme notés **dans** le tableau ci-dessous.

	PRATIQUE
4 agrès	**Saut, Barres, Poutre, Sol** **1/3ème – 2/4ème – 2/5ème**
3 agrès	**A chaque agrès** **1/3ème – 2/4ème – 2/5ème**
2 agrès	**A chaque agrès** **1/3ème – 2/4ème – 2/5ème**
1 agrès	**A l'agrès** **1/3ème – 2/4ème – 2/5ème**

Le candidat saisira en ligne sur le site de la Fédération les notes attribuées aux exercices.

5.1.3 CONDITIONS D'ADMISSION

Pour être admis Juge 2ème échelon, les candidats doivent obtenir l'écrit et la pratique sur au moins 2 agrès sur 2 saisons maximum :

	ECRIT	**PRATIQUE**
4 agrès	**42/70**	**3 notes/5 à chaque agrès**
3 agrès	**34/56**	**3 notes/5 à chaque agrès**
2 agrès	**26/42**	**3 notes/5 à chaque agrès**
1 agrès	**18/28**	**3 notes/5 à l'agrès**

Tout ce qui est acquis (écrit ou pratique) est conservé pendant une saison.

La 2ème saison, le juge obtiendra le niveau 2ème échelon si au moins 2 agrès sont validés (écrit et pratique).

Les candidats qui, la saison suivante, **ne passent pas ou échouent à nouveau**, devront repasser **en totalité** l'examen de Juge 2ème échelon (sur 1, 2, 3 ou 4 agrès).

Il est **fortement conseillé** que le juge repasse la 2ème année les agrès où il a échoué.

Pour l'épreuve pratique, **les notes D et les notes E seront demandées**. La note D doit être juste pour valider la note finale.

Pour la note E, les notes retenues sont celles dont les écarts avec les notes moyennes du jury correspondent au tableau ci-dessous :

	Sur 10 points
0.30 si la moyenne du jury est égale ou supérieure à :	9.00
0.50 si la moyenne du jury est comprise entre :	7.50 et 8.90
0.70 si la moyenne du jury est égale ou inférieure à :	7.40

Après vérification du dossier et homologation des résultats, un carnet de juge est délivré par la commission nationale de gymnastique féminine aux juges ayant été admis à l'examen de Juge 2ème échelon, suivant le nombre d'agrès validés.

Ce carnet, valable pour la durée de leur fonction de Juge, doit mentionner les formations, recyclages, participations aux compétitions.

5.1.4 RECYCLAGE

Il est **OBLIGATOIRE** à chaque saison dans les comités départementaux et comités régionaux.

La liste des juges ayant suivi le recyclage doit être transmise à la commission nationale de gymnastique féminine dès la fin des formations et au plus tard le 15 mars.

5.2 JUGE 6EME DEGRE SUR 4, 3 OU 2 AGRES

Conditions pour être candidat :

- Être licencié,
- Avoir réussi l'examen de Juge 2ème échelon **ou le passer en même temps que le Juge 2ème échelon, mais il faut réussir le Juge 2ème échelon pour obtenir le Juge 6ème degré** aux mêmes agrès,
- Avoir réussi l'examen de Juge 6ème degré sur 2 ou 3 agrès quand le candidat veut passer 1 seul agrès,
- Avoir participé aux cours de formation 6ème degré,
- Avoir noté des compétitions départementales ou régionales jusqu'au 6ème degré sur 1, 2, 3 ou 4 agrès (sauf demande particulière soumise à la commission nationale de gymnastique féminine).

Le responsable de la session transmettra à la commission nationale la liste des juges passant simultanément l'examen 2ème échelon et 6ème degré.

5.2.1 L'EPREUVE ECRITE

Le jury de l'épreuve doit être composé de deux personnes dont le responsable de la session. L'écrit porte sur le programme fédéral de la saison en cours sur le 6ème degré. L'épreuve se déroulera en mars (voir calendrier sur le PF de l'année en cours).

La durée de l'épreuve écrite est fixée à :

- 0 h 45 pour le Juge 6ème degré sur 1 agrès (complément),
- 1 h 00 pour le Juge 6ème degré sur 2 agrès,
- 1 h 30 pour le Juge 6ème degré sur 3 agrès,
- 2 h 00 pour le Juge 6ème degré sur 4 agrès,

Le candidat saisira en ligne sur le site de la Fédération les réponses à l'écrit.

Le questionnaire comportera des questions à 2 points (QCM) :

Pour le Juge 6ème degré 4 agrès	Pour le Juge 6ème degré 3 agrès
35 questions 7 sur les généralités 7 sur chacun des 4 agrès	**28 questions 7 sur les généralités 7 sur chacun des 3 agrès**
Pour le Juge 6ème degré 2 agrès	Pour le Juge 6ème degré 1 agrès
21 questions 7 sur les généralités 7 sur chacun des 2 agrès	**14 questions 7 sur les généralités 7 sur l'agrès**

La connaissance de l'écriture symbolique est obligatoire.

Le candidat doit réussir l'épreuve écrite avant de passer l'épreuve pratique. Pour être admis, il devra obtenir :

Pour le Juge 6ème degré 4 agrès	Pour le Juge 6ème degré 3 agrès
42/70 Dont 10/14 en généralités et 5/14 sur chaque agrès présenté	**34/56 Dont 10/14 en généralités et 5/14 sur chaque agrès présenté**
Pour le Juge 6ème degré 2 agrès	Pour le Juge 6ème degré 1 agrès
26/42 Dont 10/14 en généralités et 5/14 sur chaque agrès présenté	**18/28 Dont 10/14 en généralités et 5/14 sur l'agrès présenté**

La réussite à l'épreuve écrite conditionne le passage de l'épreuve pratique.

5.2.2 L'EPREUVE PRATIQUE

L'équipe responsable doit être composée de 2 juges **dont un juge Libre au minimum** qui n'est pas obligatoirement le responsable de session. Une éventuelle dérogation peut être soumise à l'approbation de la commission nationale de gymnastique féminine si la région n'a pas encore de juge Libre (exemple : un juge 6ème formateur expérimenté).

Les candidats noteront à chaque agrès **sur vidéo** :

- **Deux** mouvements 6èmes pour l'établissement des deux notes de base qui seront expliquées par les responsables,
- **Cinq** mouvements 6èmes.

Précision : en cas de doute sur la prise en compte d'une EC ou d'une difficulté 6ème, le candidat devra l'indiquer explicitement sur sa feuille de cotation.

5.2.3 CONDITIONS D'ADMISSION

Pour être admis Juge 6ème degré, les candidats doivent obtenir la pratique sur au moins 2 agrès sur 2 saisons maximum (l'écrit étant déjà acquis). Pour obtenir un agrès, les candidats doivent avoir **3 notes sur 5.**

Tout agrès acquis est conservé pendant une saison.

Pour l'épreuve pratique, **la note D et la note E seront prises en compte.**

♠ **Pour la note D** : 15 points sont répartis comme suit :

- L'écriture du mouvement en symbolique = 3 points si 100% du mouvement écrit,
 = 1.5 point si 1 ou 2 erreurs,
 = 0 point à partir de la 3ème erreur.
- Les 3 difficultés 6èmes prises en compte (Ecrire les symboles dans les cases) = 5 points ou rien.
- Les éléments bonifiés nommés = 2 points,
 = 1 point si 1 erreur,
 = 0 point si au moins 2 erreurs.
- Les E.C. (Citez les éléments utilisés pour remplir les EC) = 5 points ou rien.

Il faut au minimum 12.5 points pour valider la note D.

♠ **Pour la note E** : les notes retenues sont celles dont les écarts avec les notes moyennes du jury correspondent au tableau ci-dessous :

	Sur 10 points
0.30 si la moyenne du jury est égale ou supérieure à :	9.00
0.50 si la moyenne du jury est comprise entre :	7.50 et 8.90
0.70 si la moyenne du jury est égale ou inférieure à :	7.40

En cas d'échec à l'épreuve pratique, le candidat garde le bénéfice de l'épreuve écrite **pour une saison.**

Il est **fortement conseillé** que le juge repasse la 2ème année les agrès où il a échoué.

La 2ème saison, le juge obtiendra le niveau 6ème degré si au moins 2 agrès sont validés (écrit et pratique).

Les candidats qui, la saison suivante, **ne passent pas ou échouent à nouveau** l'épreuve pratique, devront repasser **en totalité** l'examen de Juge 6ème degré (sur 1, 2, 3 ou 4 agrès).

5.2.4 HOMOLOGATION

Après vérification du dossier et homologation des résultats, une vignette est délivrée par la commission nationale de gymnastique féminine aux juges ayant été admis à l'examen de Juge 6ème.

5.2.5 RECYCLAGE

Il est **OBLIGATOIRE** à chaque saison dans les comités départementaux ou comités régionaux.

La liste des juges ayant suivi le recyclage, doit être transmise à la commission nationale de gymnastique féminine dès la fin des formations et au plus tard le 15 mars.

Sans recyclage sur le 6ème degré et sans jugement durant 2 saisons, le juge redeviendra Juge 2ème échelon. Afin de récupérer son niveau, il devra repasser l'examen de Juge 6ème degré.

5.3 JUGE LIBRE SUR 4,3 OU 2 AGRES

Conditions pour être candidat :

- Être licencié,
- Avoir réussi l'examen de Juge 6ème degré sur 4, 3 ou 2 agrès,
- Avoir participé aux cours de formation sur le Code FIG en vigueur,
- Avoir noté des compétitions individuelles départementales, régionales ou ½ Finales des Coupes sur 2, 3 ou 4 agrès*.

Toute demande particulière peut être soumise à la commission nationale de gymnastique féminine.

5.3.1 L'EPREUVE ECRITE

Le passage de l'épreuve écrite aura lieu en janvier (date précisée sur le Programme Fédéral de l'année en cours).

Le jury de l'épreuve doit être composé au moins d'un juge Fédéral, Juge Fédéral Formateur.

L'écrit porte sur le Code FIG en vigueur. **La durée de l'épreuve écrite est fixée à :**

- 1 h 30 pour le Juge Libre sur 1 agrès (complément),
- 2 h 00 pour le Juge Libre sur 2 agrès,
- 2 h 30 pour le Juge Libre sur 3 agrès,
- 3 h 00 pour le Juge Libre sur 4 agrès,

Le questionnaire comportera :

Pour le Juge Libre 4 agrès	**Pour le Juge Libre 3 agrès**
35 questions **7 sur les généralités** **7 sur chacun des 4 agrès**	**28 questions** **7 sur les généralités** **7 sur chacun des 3 agrès**
Pour le Juge Libre 2 agrès	**Pour le Juge Libre 1 agrès**
21 questions **7 sur les généralités** **7 sur chacun des 2 agrès**	**14 questions** **7 sur les généralités** **7 sur l'agrès**

Pour être admis, il devra obtenir :

Pour le Juge Libre 4 agrès	Pour le Juge Libre 3 agrès
42/70 **Dont 10/14 en généralités**	**34/56** **Dont 10/14 en généralités**
Pour le Juge Libre 2 agrès	**Pour le Juge Libre 1 agrès**
26/42 **Dont 10/14 en généralités**	**18/28** **Dont 10/14 en généralités**

*Le candidat devra obtenir **la moitié des points à la première question** portant sur des mouvements.*

La réussite à l'épreuve écrite conditionne le passage de l'épreuve pratique.

5.3.2 L'EPREUVE PRATIQUE

L'épreuve pratique, sur vidéo, a lieu lors des Finales de Coupes.

Les candidats noteront à chaque agrès **sur vidéo** :

- **Deux** mouvements Libre pour l'établissement des deux notes de base qui seront expliquées par les responsables,
- **Cinq** mouvements Libre.

Après notation, les candidats remettront leur feuille de notation de chaque gymnaste (identiques à celles mises sur le site de la Fédération) comportant le mouvement en signes, les fautes et le décompte de la note D. A la Table de saut **1.30 min.** sera laissée aux candidats pour établir leur note. En barres, poutre et sol 5 min. seront laissées aux candidats pour établir leur note. Les feuilles de notation seront ramassées après chaque agrès.

Précision : en cas de doute sur la prise en compte d'une EC ou d'une difficulté, le candidat devra l'indiquer explicitement sur sa feuille de cotation.

5.3.3 CONDITIONS D'ADMISSION

Pour être admis Juge Libre, les candidats doivent obtenir la pratique sur au moins 2 agrès sur 2 saisons maximum (l'écrit étant déjà acquis). Pour obtenir un agrès, les candidats doivent avoir **3 notes sur 5**.

Tout agrès acquis est conservé pendant une saison.

Pour l'épreuve pratique, **la note D et la note E seront prises en compte**.

♠ **Pour la note D** : 16 points sont répartis comme suit :

- L'écriture du mouvement en symbolique = 6 points si 100% du mouvement écrit,
 = 5 points si 1 erreur,
 = 4 points si 2 erreurs,
 = 0 point à partir de la 3ème erreur.
- Les Valeurs de Difficultés = 5 points si 100%,
 = 2.5 points si 1 erreur,
 = 0 point si au moins 2 erreurs.
- Les E.C. = 3 points ou rien.

- Les Valeurs de Liaison FSCF = 0.5 point ou rien
- Les Valeurs de Liaison FIG = 0.5 point ou rien
- Le Bonus Sortie = 0.5 point ou rien
- La valorisation FSCF : = 0.5 point ou rien

Il faut au minimum 12 points pour valider la note D.

♠ **Pour la note E**, sur 10 points**,** les écarts tolérés sont les suivants :

- A la Table de Saut :

	Sur 10 points
0.30 si la moyenne du jury est égale ou supérieure à :	9.00
0.50 si la moyenne du jury est égale ou inférieure à :	8.90

- En Barres, Poutre et Sol :

	Sur 10 points
0.30 si la moyenne du jury est égale ou supérieure à :	9.00
0.50 si la moyenne du jury est comprise entre :	7.50 et 8.90
0.70 si la moyenne du jury est égale ou inférieure à :	7.40

Les candidats qui, la saison suivante, **ne passent pas ou échouent à nouveau** l'épreuve pratique, devront repasser **en totalité** l'examen de Juge Libre (sur 1,2, 3 ou 4 agrès).

5.3.4 HOMOLOGATION

Après vérification du dossier et homologation des résultats, une vignette est délivrée par la commission nationale de gymnastique féminine aux juges ayant été admis à l'examen de Juge Libre.

Ce carnet, valable pour la durée de leur fonction de Juge, doit mentionner les formations, recyclages, participations aux compétitions.

5.3.5 RECYCLAGE

Il est **OBLIGATOIRE** à chaque saison dans les comités départementaux ou les comités régionaux.

La liste des juges, ayant suivi le recyclage, doit être transmise à la commission nationale de gymnastique féminine dès la fin des formations.

Sans recyclage et sans jugement durant deux saisons, le juge redeviendra Juge 6ème degré.

Afin de récupérer son niveau, il devra repasser l'examen de Juge Libre.

5.4 JUGE ENSEMBLE

Conditions pour être candidat :

- Être licencié,
- Avoir 15 ans à la date de l'examen,
- Avoir participé aux cours de formation sur les 3 postes (au moins 3 X 2 heures),
- Connaître les mouvements d'ensemble Jeunesses et Aînées.

5.4.1 VALIDATION

Le candidat doit noter pendant une compétition départementale et/ou régionale 5 équipes sur chaque poste, indifféremment les mouvements Jeunesses ou Aînées.
Le responsable du jury de la compétition ramassera les notes du jury en place et des candidats et les reportera sur le document prévu à cet effet (page 26).

5.4.2 CONDITIONS D'ADMISSION

Pour être admis Juge Ensemble, les candidats doivent obtenir 3 notes sur 5 à chaque poste.
Pour l'alignement et l'exécution individuelle, la note de référence sera celle du juge (donc pas de moyenne) avec lequel le candidat est évalué. Pour l'exécution d'ensemble la note de référence sera la moyenne du jury « exécution d'ensemble ». Les notes retenues sont celles dont les écarts avec les notes du jury correspondent aux tableaux ci-dessous :

EXECUTION INDIVIDUELLE sur 20 points	
0.60 si la note du juge est égale ou supérieure à :	18.00
1.00 si la note du juge est comprise entre :	15.00 et 17.90
1.40 si la note du juge est égale ou inférieure à :	14.90

ENSEMBLES sur 20 points	
0.60 si la moyenne du jury est égale ou supérieure à :	18.00
1.00 si la moyenne du jury est comprise entre :	15.00 et 17.90
1.40 si la moyenne du jury est égale ou inférieure à :	14.90

ALIGNEMENT sur 10 points	
0.30 si la note du juge est égale ou supérieure à :	9.00
0.50 si la note du juge est comprise entre :	7.50 et 8.90
0.70 si la note du juge est égale ou inférieure à :	7.40

En cas d'échec, le candidat garde tout ce qui est acquis **pour une saison.**
Les candidats qui, la saison suivante, **ne passent pas ou échouent à nouveau** l'épreuve devront repasser **en totalité** la validation de Juge Ensemble.

5.4.3 HOMOLOGATION

Le Président du jury de la compétition transmettra le document à la commission nationale de gymnastique féminine, au siège de la Fédération.
Après vérification du dossier et homologation des résultats, une carte Ensemble ou une vignette est délivrée par la commission nationale de gymnastique féminine.
Cette carte, valable pour la durée de leur fonction de Juge, doit mentionner les formations, recyclages, participations aux compétitions.

5.4.4 RECYCLAGE

Il est **OBLIGATOIRE** à chaque saison dans les comités départementaux ou comités régionaux.
La liste des juges ayant suivi le recyclage, doit être transmise à la commission nationale de gymnastique féminine dès la fin des formations et au plus tard le 15 mars.

Fédération
Sportive
et Culturelle
de France

Fédération Sportive et Culturelle de France
22 rue Oberkampf ■ 75011 Paris
T +33(0) 1 43 38 50 57 ■ F +33(0) 1 43 14 06 65
fscf@fscf.asso.fr ■ www.fscf.asso.fr

ANNEXES

Fédération
Sportive
et Culturelle
de France

Révéler la passion qui vous anime.

FICHE DE PROCEDURE – EXAMENS 2ème échelon et 6ème degré

- **CONTENU DES DOSSIERS QUI VONT VOUS ETRE ENVOYES PAR LA COMMISSION NATIONALE DE GYMNASTIQUE FÉMININE**

Courant Mai,
Une clé USB est remise ou envoyée aux Responsables des sessions sur laquelle se trouve :

- Les 2 mouvements de base avec les notes explicatives (un 4ème degré et un 5ème degré pour l'examen 2ème échelon, deux 6èmes degrés, pour l'examen 6ème degré),
- Les 5 mouvements d'examen.

.

- **CONSIGNES POUR L'ORGANISATION DE LA PRATIQUE SUR VIDEO**

→ Une grande salle équipée de tables pour chaque candidat, **un grand écran** (d'au moins 1m50 de diagonale), un ordinateur, un vidéo projecteur (attention à la luminosité).

→ L'opérateur (qui peut être un juge ou non) devra, **avant l'arrivée des candidats,** tester le matériel.

→ Le déroulement de la projection se fera comme suit :

. Table de saut : attendre les consignes de départ du responsable.
Pour le 2ème échelon **1.00 min** est laissée aux candidats pour établir leur note. Au signal du responsable, 2ème saut, **1.00 min** pour noter le 2ème saut.
Pour le 6ème degré **1.30 min** est laissée aux candidats pour établir leur note. Au signal du responsable, 2ème saut, **1.30 min** pour noter le 2ème saut.

. Barres-Poutre-Sol : attendre les consignes de départ du responsable : **2 min (au 2ème échelon) et 4 min (au 6ème degré)** sont laissées aux candidats pour établir leur note.

Dans tous les cas, seul le responsable pourra diminuer les temps accordés si tous les candidats ont fini de noter.

Pour l'examen 2ème échelon, les candidats reporteront leur note sur le site de la Fédération.

Pour l'examen 6ème degré, les candidats à la table de saut reporteront leur note et les pénalités des différentes phases sur la feuille d'examen (voir annexe page 20) **sans aucune surcharge ni rature** dans l'ordre de passage des mouvements et en indiquant le nom (ou le numéro) du saut exécuté. Pour les autres agrès, ils remettront leurs feuilles de cotation identiques à celle du PF en cours, comportant le mouvement en signes, les fautes et le décompte de la note D. Elles seront ramassées après chaque agrès. Le Responsable de la session vérifiera que les feuilles sont remplies correctement.

LA TRANSMISSION DES DOSSIERS SE FERA DANS LES 72 HEURES, PAR COURRIER RECOMMANDE AVEC ACCUSE DE RECEPTION conformément à l'article 3.4 p. 6 de la brochure.
Par mesure de sécurité, confirmer l'expédition de votre colis par mail auprès du siège.

Fédération Sportive et Culturelle de France

Gymnastique féminine

EXAMEN PRATIQUE DE JUGE 6ème DEGRE

Date : …… Lieu : ……

Nom et Prénom ……..

A REMPLIR PAR LE CANDIDAT SANS RATURE

		CANDIDAT		NOTES JURY			ECARTS OBSERVES
GYM	1	SAUT NUMERO 1 D= E=	SAUT NUMERO 2 D= E=	SAUT RETENU	D=		
					E=		
GYM	2	SAUT NUMERO 1 D= E=	SAUT NUMERO 2 D= E=	SAUT RETENU	D=		
					E=		
GYM	3	SAUT NUMERO 1 D= E=	SAUT NUMERO 2 D= E=	SAUT RETENU	D=		
					E=		
GYM	4	SAUT NUMERO 1 D= E=	SAUT NUMERO 2 D= E=	SAUT RETENU	D=		
					E=		
GYM	5	SAUT NUMERO 1 D= E=	SAUT NUMERO 2 D= E=	SAUT RETENU	D=		
					E=		

Fédération Sportive et Culturelle de France

Gymnastique féminine

VALIDATION JUGES ENSEMBLE

Date : …… Lieu : ……

Nom et Prénom : ……

Date de naissance : ……

Téléphone : …… Mail : ……

Association : …… Numéro de licence : ……

EXECUTION INDIVIDUELLE			
Gym	Notes du Juge	Notes du candidat	Ecarts observés
1			
2			
3			
4			
5			

EXECUTION D'ENSEMBLE			
Gym	Notes du Jury	Notes du candidat	Ecarts observés
1			
2			
3			
4			
5			

ALIGNEMENT			
Gym	Notes du Juge	Notes du candidat	Ecarts observés
1			
2			
3			
4			
5			